



RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE LA JUSTICE **PROPOSITIONS FAITES AUX PERSONNELS**

FO Pénitentiaire a été reçu à 09h00 par la Garde des Sceaux dans la continuité des échanges avec le directeur de l'administration pénitentiaire du 11 Mars 2018. Cette rencontre avait pour but de répondre aux revendications des personnels mobilisés depuis l'attentat terroriste d'Alençon Condé sur Sarthe et plus largement au mal-être des personnels pénitentiaires.

La ministre de la Justice a développé ses propositions en trois points : **la mission d'inspection diligentée à Condé sur Sarthe au lendemain de l'attentat, la sécurité des personnels et la revalorisation des métiers de la façon suivante :**

MISSION D'INSPECTION DE CONDÉ SUR SARTHE :

- Problématique sécuritaire des U.V.F (installation d'œilletons),
- Défaillance de communication entre le B.C.R.P et les établissements,
- Problématique de la fouille par palpation des visiteurs.

LA SÉCURITÉ :

- Bilan du relevé de conclusions de Janvier 2018,
- Généralisation des gilets pare lames, pare coups et pare-balles à tous les agents,
- Amendement autour de l'article 57 de la loi pénitentiaire de 2009 (sans abrogation),
- Toilettage de la circulaire relative à la palpation des visiteurs entrant dans un établissement pénitentiaire, une expérimentation de 3 mois sera mise en place dans un établissement test,
- Élaboration d'une note relative à la gestion des détenus menottés (**FO Pénitentiaire** demande le menottage dans le dos !),
- Expérimentation des caméras piétons et embarquées,
- Ouverture d'un groupe de travail sur la dotation de Pistolet à Impulsions Électriques (en et hors détention),
- Ouverture de discussion sur la dotation individuelle de CAPSTUN pour les personnels pénitentiaires (aérosol au poivre),
- Ouverture d'un groupe de travail sur l'acquisition de la qualité d'APJ pour les personnels de surveillance,
- Ouverture d'un groupe de travail sur la classification des établissements (sans pour autant dédier des établissements pénitentiaires),
- Développement des brigades cynotechniques : comblement des effectifs et de leurs compétences en excluant la dotation de « chien d'appui » pour renforcer ces brigades et la sécurité périmétrique.

LA REVALORISATION DES MÉTIERS :

- Mise en place de la fonction « Surveillant Acteur »,
- Renforcement du plan de requalification des officiers par le passage de 1700 en lieu et place de 1400 personnels du Corps d'Encadrement et d'Application au grade de Lieutenant Pénitentiaire (**Donc rien pour les Surveillants !**),
- Accompagnement des personnels afin de préparer le concours de lieutenant pénitentiaire,
- Valorisation des parcours de carrière,
- Augmentation de l'I.S.S pour la porter à 28,5% en 2022 soit 0,5% supplémentaire ou 7€ brut par mois en début de carrière !

FO PÉNITENTIAIRE DEMANDE À TOUS LES PERSONNELS DE SE RÉUNIR EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES AUPRÈS DES BUREAUX LOCAUX FORCE OUVRIÈRE AVANT LUNDI 18 MARS 2019 AU SOIR, AFIN DE SAVOIR SI NOTRE ORGANISATION DOIT ACCEPTER OU NON LES PROPOSITIONS FAITES PAR LA GARDE DES SCEAUX.

DANS L'ATTENTE, FO PÉNITENTIAIRE SOUTIENDRA TOUTES FORMES D' ACTIONS ET DE MOBILISATION DURANT CETTE CONSULTATION !

FO Pénitentiaire – le 14 mars 2019

